



**HAL**  
open science

## Chapitre 8 - La France des villes petites et moyennes

François Taulelle

► **To cite this version:**

François Taulelle. Chapitre 8 - La France des villes petites et moyennes. Laurent Cailly; Martin Vanier. La France: une géographie urbaine, Armand Colin, pp.149-168: cartes, 2010, Collection U-Géographie, 978-2-200-25579-4. 10.3917/arco.caill.2010.01.0149 . hal-01653214

**HAL Id: hal-01653214**

**<https://univ-tlse2.hal.science/hal-01653214>**

Submitted on 1 Dec 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## La France des villes petites et moyennes

François Taulelle in Cailly L. et Vanier M. (dir.), *La France : une géographie urbaine*, Armand Colin, 2010, pp. 138-154.

Cette version ne comporte pas les illustrations.

La France se caractérise par un fort maillage de l'espace urbain. Celui-ci est savamment hiérarchisé depuis les métropoles, les villes moyennes, les petites villes et les bourgs. François Moriconi-Ebrard<sup>1</sup> décrit ainsi un encadrement de l'espace fort en matière de fait urbain en Europe et particulièrement en France. Cette répartition est le fruit d'une occupation dense et régulière de l'espace. Cependant, cette régularité de la présence des villes se double d'une concentration de la population dans les plus grandes agglomérations. Le sujet est largement traité dans cet ouvrage. Or, plus de la moitié des habitants résident aujourd'hui dans des villes petites et moyennes, cette autre France urbaine, en dehors des métropoles. Si les monographies de villes petites et moyennes sont nombreuses, si les travaux sur les petites villes d'une part et sur les villes moyennes de l'autre abondent, il n'existe pas beaucoup de textes abordant ensemble ces deux échelles de la hiérarchie urbaine française. Peut-être parce qu'il est devenu habituel dans les approches scientifiques ou encore politiques, de séparer ces villes en deux ensembles. Depuis quelques années cependant, la question des espaces intermédiaires<sup>2</sup>, des lieux d'interterritorialité<sup>3</sup> propose de regarder ensemble ces villes au sein de vastes territoires. Il est bien évident que cet ensemble de villes présente de fortes différences et relève d'un regroupement très hétérogène : on y trouve des villes isolées, d'autres, au contraire, incluse dans des aires urbaines, des villes aux fonctions limitées et d'autres, petites ou moyennes, qui constituent de véritables centres de services au sein de leur environnement. Après avoir montré quelles définitions on retient pour ces ensembles urbains, notre interrogation vise à comprendre si les enjeux de développement des villes petites et moyennes sont ceux des grandes villes à une échelle inférieure ou bien si des enjeux différents se posent à cette échelle. Comment les politiques publiques aujourd'hui à l'œuvre s'incarnent-elles dans ces villes ? Quels sont les leviers que peuvent mobiliser ces villes pour assurer leur existence face au développement des métropoles ?

### I – La place et l'importance de cette catégorie de villes

#### A – La question du seuil

En 1969, B. Kayser opérait une différenciation entre l'espace métropolisé du territoire et un espace non métropolisé qu'il appelait aussi « espace intermédiaire ». Il définissait celui-ci en l'opposant « à ce que l'on pourrait nommer l'espace métropolisé qui se caractérise comme l'espace étroitement, concrètement lié à la grande ville par des flux de personnes, de marchandises, de capitaux très intenses et permanents et qui coïncide en fait avec les grands axes d'urbanisation »<sup>4</sup>. R. Brunet procède de la même manière lorsqu'il indique que les villes

---

<sup>1</sup> - Moriconi-Ebrard F. et Pumain D., le fait urbain en Europe, in Pacquot Th. (dir.), *Le monde des villes*, éditions complexe, 1996, pp. 79-100.

<sup>2</sup> - Groupe DATAR mais qui en réalité ne concerne que les villes moyennes. Interterritorialité, voir Vanier M., *Le pouvoir des territoires : essai sur l'interterritorialité*, Economica, 2<sup>nd</sup>e édition, 2010.

<sup>4</sup> - Kayser B., L'espace non métropolisé du territoire français, *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-ouest*, tome 40, fascicule 4, 1969, p. 371-378, p. 372.

moyennes sont « un objet réel non identifié »<sup>5</sup>. Les deux auteurs soulignent la difficulté de cerner le sujet souvent enfermé dans des seuils qui cloisonnent trop et rigidifient les dynamiques à l'oeuvre dans ces villes.

En effet, la thématique des villes petites et moyennes renvoie inévitablement au seuil retenu pour leur caractérisation. C'est un point de passage obligé mais qui ne doit pas focaliser toute l'attention de celui qui entend s'intéresser à ce sujet. Il existe autant de seuils que de chercheurs ou d'organismes en charge de collecter et de traiter des données sur ces villes ; qui plus est, ces seuils évoluent dans le temps et en fonction de l'échelle d'analyse. En France, de manière générale, les petites villes sont souvent celles présentant de 3 000 à 20 000 habitants alors que les villes moyennes commencent à 20 000 habitants pour se limiter à 100.000 hab. Ce sont les cadres chiffrés retenus par les associations des maires des villes petites et moyennes de France.

Ces chiffres sont appréciés différemment par d'autres organismes et chercheurs. Prenons quelques exemples : pour les petites villes, J-C Edouard<sup>6</sup> fixe un seuil à 5 000 hab. et limite la taille de ces villes à 20 000 habitants, seuil retenu aussi par J-P Laborie. La DATAR, dans son programme « 20 villes moyennes témoins » retient comme bornes de la définition quantitative des villes moyennes les chiffres de 30 000 à 200 000 habitants pour la mesure de la dynamique socio-économique alors que le groupe de prospective *France 2040* du même organisme adopte le terme de « villes intermédiaires » pour un bornage de 50 000 à 500 000 habitants. Dernier exemple, le groupe *Futuribles* dans un travail récent sur la mobilité dans les villes moyennes françaises retient comme seuil, des villes de 100 000 à 500 000 hab.

L'INSEE ne présente plus ses données sous la forme de catégories ainsi discrétisées. L'unité de mesure du fait urbain et du fait rural est aujourd'hui la nomenclature des aires urbaines. Dans ce découpage, le fait urbain est appréhendé en fonction de paramètres qui classent les communes à partir du nombre d'emplois et de la mobilité des ménages : les villes petites et moyennes peuvent être des pôles urbains, des communes multipolarisées ou encore des pôles ruraux. C'est l'analyse des données dans des publications de l'INSEE qui permet à certains chercheurs de prendre en compte cette échelle de villes<sup>7</sup> en recomposant les périmètres.

On retrouve donc les villes petites et moyennes dans des zonages : ceux des zones d'emplois, des unités urbaines, des aires urbaines et des bassins de vie (équipement, accès aux services). Dans ce dernier cas, sur les 1916 zones qualifiées de bassins de vie, 171 ont pour pôle une agglomération de plus de 30 000 habitants (bassin de vie des grandes agglomérations) et 1745 une agglomération plus petite, celle « bassins de vie des bourgs et des petites villes ». Cette dernière catégorie donne une bonne image de la hiérarchie urbaine et regroupe 21 219 590 habitants<sup>8</sup>. L'inclusion des villes petites et moyennes dans des zonages remet directement en cause les seuils reposant sur la taille des unités urbaines : l'interrogation sur le seuil conduit à une impasse. Elle a le mérite de chercher à cerner l'objet de l'interrogation, mais compte tenu d'un contexte fluctuant, tout effort pour cadrer cet objet conduit immédiatement à remettre en cause ses limites.

---

<sup>5</sup> - in Commerçon N. et Goujon P. (dir.), *Villes moyennes, espace, société, patrimoine*, Presses Universitaires de Lyon, 1997.

<sup>6</sup> - Edouard J-C., Les enjeux de développement et d'aménagement des petites villes françaises, *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, mars 2008-1, pp.3-12

<sup>7</sup> - Ambiaud E., Blanc M. et Schmitt B., Les bassins de vie des bourgs et petites villes : une économie résidentielle et souvent industrielle, *INSEE Première*, n°954, avril 2004.

<sup>8</sup> - Chiffres de 1999. Philippe Julien, La France en 1916 bassin de vie, *Economie et statistiques*, n°402, 2007, pp. 25 à 39.

## **B – Des catégories de l’action publique**

Le deuxième élément de la définition de ces villes tient au fait que ce sont des catégories de l’action publique. Dans une logique de la politique d’aménagement du territoire issue de l’après-guerre, les éléments de la hiérarchie urbaine constitués par les villes petites et moyennes ont été régulièrement mobilisés par l’Etat et en particulier par la DATAR. En effet, en analysant l’action de la DATAR depuis la fin des années 1960, on voit ainsi les villes petites et moyennes apparaître soit comme les cadres de référence de politiques spécifiques, soit comme destinataires de politiques sectorielles dont elles sont les principales bénéficiaires. Après la politique des métropoles d’équilibre des années 1960, les années 1970 ont été celles de la mise en place de politiques spécifiques pour accompagner et répondre à la croissance démographique des villes petites et moyennes. Les villes moyennes étaient d’ailleurs le fer de lance des Plans de la nation en particulier dans le cadre du Vème Plan qui orientait ses efforts vers les huit métropoles d’équilibre destinées à former le réseau supérieur de l’armature urbaine et à corriger la rareté et la faible taille des grandes villes du pays. Il s’agissait de faire en sorte que ces villes disposent de capacités de rayonnement, qu’elles deviennent des pôles de développement ouverts sur le monde extérieur. Pour éviter de tomber dans un travers qui aurait consisté à reproduire le modèle polarisant parisien dans les capitales provinciales, cet objectif a été complété, dès 1971, par la politique des villes moyennes. Leur définition était très extensive puisque 200 villes de taille très variable (entre 20 000 et 200 000 habitants) étaient concernées. L’autre objectif de cette politique consistait à aider ces villes, déstructurées par une croissance démographique liée à l’exode rural, à retrouver un cadre de vie agréable. Il s’agissait pour l’essentiel de mettre en œuvre des opérations de rénovation et de réhabilitation des centres-villes. La procédure était contractuelle, elle engageait l’Etat et les municipalités dans le cadre de programmes de trois ans. Cette politique fut étendue à partir de 1976 à des mesures en faveur de la localisation des activités. L’objectif était bien de renforcer l’armature urbaine de la France et de développer des services et équipements dans ces villes. De nombreux auteurs, comme Michel Michel ont ironisé au cours de ces années 1970 sur « la soudaine exhumation des villes moyennes, leur tapageuse promotion et la bavarde sollicitude dont on fait preuve à leur sujet » et de poursuivre « pourquoi cette propagande rencontre-t-elle un écho aussi profond ? »<sup>9</sup>.

Il faut attendre les années 1990 pour retrouver de fortes actions d’aménagement ciblées sur les villes petites et moyennes. La politique universitaire, la valorisation des systèmes productifs locaux à la fin des années 1990 ou la constitution souhaitée des réseaux de villes sont autant d’actions de l’Etat qui ont un impact sur les villes petites et moyennes que l’on souhaite, à travers ces politiques, renforcer par rapport aux grandes métropoles. La vision est celle d’une répartition harmonieuse des hommes et des activités sur l’ensemble du territoire selon la philosophie classique des politiques d’aménagement du territoire de l’après-guerre. Dans le domaine universitaire, il s’agit ainsi de doter les villes moyennes de matière grise et d’étudiants. C’est une stratégie qui permet aux collectivités locales et à l’Etat de trouver un accord intéressant les deux parties : l’Etat arrive ainsi à alléger les grandes universités en proie à un mouvement de massification des flux ; les collectivités locales des villes moyennes acceptent bien volontiers de financer des équipements pour accueillir les étudiants et les enseignants.

Un rapport publié en juin 2010 par le Conseil d’analyse économique reprend l’idée de la valorisation d’une échelle de ville. Comme l’explique C. Saint-Etienne, auteur de l’étude, « il y a eu un glissement au cours des quatre dernières décennies sur le territoire français. De 1900

---

<sup>9</sup> - Michel M., Villes moyenne, ville moyen, *Annales de géographie*, n°478, novembre décembre 1977, pp. 641 à 685, p. 641.

à 1960, les villes centres de 3 000 à 5 000 habitants ont été l'échelon décisif de la structuration des territoires. Progressivement, au cours des quatre dernières décennies et avec une accélération dans la période la plus récente, les villes centres de 15 000 à 30 000 habitants structurant des agglomérations trois à quatre fois plus grosses, sont devenues l'échelon décisif de structuration des territoires »<sup>10</sup>. L'économiste conclut que ces villes peuvent devenir des pôles de rayonnement (une cinquantaine) et ainsi constituer à l'échelle nationale un « véritable réseau stratégique ».

Il est intéressant de noter que les villes petites et moyennes ne font l'objet d'aucune réflexion particulière à l'échelle des institutions européennes en dehors des programmes de recherche ESPON et du schéma de développement de l'espace communautaire qui aborde la question du polycentrisme. La charte urbaine européenne de 1992 et celle révisée de 2008 émanant du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ne prennent pas en compte la taille des villes.

### **C – A la recherche d'autres éléments de définition**

Comme le dit J-P Frey, « si l'on peut toujours donner un chiffre approximatif au titre d'ordre de grandeur pour qualifier de petite ville une agglomération par rapport à d'autres, seules ses caractéristiques intrinsèques permettent de sortir le chercheur de l'embarras ». <sup>11</sup>

Mais quelles caractéristiques convoquer dans la recherche d'une définition plus qualitative? Une ambiance particulière, une atmosphère? La petite ville et la ville moyenne seraient des villes de sociabilité, celles qui favorisent la communauté de vie, les échanges même si la réalité remet en cause ces images : les petites villes « peuvent dessiner la voie de l'organisation de relations sociales à une échelle des relations de voisinage et de familiarisation avec les équipements que les habits de la population attendent, même lorsque les migrations alternantes et les espaces de loisir débordent largement des limites anciennes auxquelles les images mentales de la populations se réfèrent »<sup>12</sup> écrit J-P Frey.

Ces villes se structurent autour d'un marché, de halles, équipements placés souvent au cœur d'un centre ancien patrimonialisé. Ce sont des villes facilement appréhendables : on en fait vite le tour, leur structure urbaine est facile à comprendre même si ces villes tendent à connaître les effets de la périurbanisation et de l'étalement urbain. Ces images sont des clichés, des représentations mentales qui composent un modèle de ville. Mais on peut aussi y ajouter d'autres clichés bien différents : des villes résidentielles, monotones, sans vie, des villes dortoirs des grandes métropoles ou bien encore des villes accueillant les grandes surfaces commerciales et de grandes zones d'activités, résultats des effets de la périurbanisation.

Autant d'images qui composent des visions contradictoires des tissus et des fonctions urbains.

L'entrée par les fonctions urbaines est probablement la plus pertinente. Elle est indiscutablement liée à la taille : plus la ville est grande plus elle a des fonctions urbaines affirmées ; plus la ville est petite plus ses fonctions sont réduites. L'aire d'influence de la ville est donc liée à sa taille et à ses fonctions. Mais on peut immédiatement ajouter que les fonctions de ces villes sont aussi liées à la proximité d'autres villes plus importantes qui viennent limiter le pouvoir de commandement de ces villes : ainsi Aubenas dans l'Ardèche a des fonctions très importantes parce que l'environnement urbain y est faible. Le rayonnement

---

<sup>10</sup> - Saint-Etienne C. (dir.), rapport au Pdt de la République, *Quelle stratégie d'aménagement du territoire pour construire une France forte et harmonieuse ?*, juin 2010, p. 17.

<sup>11</sup> - Frey J-P, la morphologie des petites villes, in *L'avenir des petites villes*, acte du colloque de Clermont-ferrand, CERAMAC, novembre 2002, pp. 259 à 280, p. 261.

<sup>12</sup> - Ibid, p. 279.

de cette petite ville est très fort. En revanche, des villes moyennes satellisées par des métropoles voient leur aire d'influence limitée : c'est le cas autour de Paris pour des villes comme Beauvais ou Compiègne. Cette entrée par les fonctions urbaines a le mérite de placer les villes petites et moyennes dans un entre-deux : entre les métropoles, aux fonctions urbaines affirmées, et les bourgs dont les fonctions sont très limitées. Une définition en creux.

### **Carte 1 : les villes moyennes en France, un maillage régulier de l'espace.**

Ainsi pour les bourgs, Valérie Jousseume<sup>13</sup> a bien montré, dans le cas de la Loire-atlantique, la fonction des bourgs-centre, qu'elle place dans la hiérarchie urbaine en dessous des petites villes. Elle explique qu'il s'agit de « lieux centraux élémentaires d'un pavage cristallin de l'espace », qui ont « perdu leur légitimité économique et avec elle sa singularité sociale originelle et sa position nodale dans l'espace rural. Le système du bourg centre est mort » dit-elle. C'est souvent dans l'espace rural de la Loire-atlantique, le lieu de distribution des produits de première nécessité, le chef-lieu de canton qui a vu sa zone de chalandise se rétracter. Les petites villes ont alors pris le relais en structurant à leur tour l'espace rural à la place des bourgs.

Les fonctions urbaines sont largement utilisées aujourd'hui pour classer les villes entre elles à l'échelon national ou en Europe : ces classements excluent les villes moyennes et encore plus les petites. L'essentiel des fonctions urbaines métropolitaines n'y sont pas représentées ou si peu qu'elles n'apparaissent pas. Par exemple, dans le classement des métropoles européennes réalisé par C. Rozenblat et P. Cicille<sup>14</sup>, seules les métropoles peuvent rivaliser à l'échelle européenne avec d'autres métropoles. Si l'on peut s'interroger sur les fonctions métropolitaines de certaines villes (Grenoble par exemple), le simple fait de prendre en compte l'échelle européenne discrimine fortement les ensembles urbains. Ainsi dans une étude récente de l'INSEE sur les fonctions métropolitaines supérieures<sup>15</sup>, seules quelques villes moyennes apparaissent concernées grâce à un pourcentage de cadres élevé : Niort du fait de la présence des compagnies d'assurance, Annecy de part sa proximité avec la Suisse ou encore Chambéry et Valence. Dans tous les autres cas, ces fonctions très discriminantes sont le fait des plus grandes agglomérations confirmant l'image de la métropole « assurance tous risques » de P. Veltz<sup>16</sup>.

Philippe Dugot et J-M Zuliani<sup>17</sup> entrent aussi par les fonctions urbaines dans l'étude des villes moyennes pour tenter de cerner leur poids et leur aire d'influence dans le sud-ouest français : Ph. Dugot analyse ainsi le positionnement géographique (proximité des villes entre elles) et la puissance de l'équipement commercial des villes tandis que J-M Zuliani s'intéresse au poids

---

<sup>13</sup> - Jousseume V., *L'ombre d'une métropole : les bourgs-centres de Loire-Atlantique*, PU de Rennes, 1998.

<sup>14</sup> - Rozenblat C. et Cicille P., *Les Villes européennes : Analyse comparative*. La Documentation Française, DATAR, 2003.

<sup>15</sup> - Van Puymbroeck C. et Reynard R., Répartition géographique des emplois Les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles, de gestion et de décision, *INSEE Première*, N° 1278, février 2010.

<sup>16</sup> - Veltz P., *Mondialisation, villes et territoires*, PUF, 2005.

<sup>17</sup> - Ph. Dugot, villes moyennes et polycentrisme dans le sud-ouest français. Une approche par le commerce de détail. J-M Zuliani, Les services aux entreprises dans le réseau des villes moyennes du grand sud-ouest français : d'une organisation hiérarchisée à un maillage interurbain ?, *Sud-ouest européen*, n°20, 2005, pp. 37-65. .

des services aux entreprises qui restent encore très fortement discriminants entre les métropoles et les villes moyennes. Ces services sont liés à la présence d'un secteur ou d'une activité économique structurant la ville moyenne.

Les villes petites et moyennes de part leurs fonctions ne sont donc pas des métropoles ni des bourgs. Elles se caractérisent donc par un entre deux, un espace intermédiaire entre le réseau des bourgs et les métropoles.

Cet entre deux est-il pérenne ou transitoire ? Les classements évoluent-ils ? C'est la question à laquelle répondait N. Commerçon en 1997 au sujet des villes moyennes. Elle estimait qu'elles pouvaient « soit se fondre dans une nébuleuse, soit briller de leur éclat singulier dans une constellation »<sup>18</sup>.

Sur le long terme on peut lire des évolutions différenciées entre villes moyennes. Prenons le cas de Limoges et de Nîmes. Ces deux villes avaient à peu près le même nombre d'habitants en 1850 (40 000 pour Limoges, 53 000 pour Nîmes). En 2010, les deux villes ont sensiblement le même nombre d'habitants (259 791 pour l'aire urbaine de Limoges et 243 750 pour celle de Nîmes) mais leurs fonctions sont très différentes puisque l'une est préfecture de région alors que la seconde est largement dépassée par Montpellier.

On peut donc généraliser aux deux catégories de villes le constat de J-C Edouard qui affirme : « les petites villes se caractérisent par leur caractère hétérogène, évolutif et mobile »<sup>19</sup>.

## **II – Des villes intégrées à des dynamiques régionales**

Faire une lecture centrée sur la hiérarchie urbaine n'a pas de sens puisque les villes petites et moyennes sont intégrées à des dynamiques régionales. De ce fait, les lobbies organisés autour de la taille de ces villes ont souvent du mal à porter un discours commun car ces villes sont confrontées à des situations très différentes les unes des autres. Elles sont intégrées à des plaques territoriales qui fonctionnent en système.

### **A - Des plaques territoriales supports**

A partir des données démographiques générales, on perçoit le dynamisme des villes petites et moyennes. Ainsi, sur la période 1999-2006, la croissance de la population dans les petites villes a été de 6,5% (moyenne France 5%) et dans les villes moyennes de 3,7%. Ces chiffres globaux méritent d'être fortement nuancés en fonction de la localisation des villes. En effet, les villes fonctionnent sur des plaques territoriales (P. de Roo) dont elles sont dépendantes : elles sont insérées dans des réseaux, fonctionnent en lien avec d'autres ensembles urbains et ces relations et interrelations constituent des ensembles fortement différenciés :

- certaines villes petites et moyennes sont directement intégrées aux grandes agglomérations. Ce sont aujourd'hui des villes de banlieue, moyennes ou petites en fonction de l'unité urbaine de référence mais qui fonctionnent en lien étroit avec un ensemble plus vaste qui est celui de la métropole. Parfois, ces communes distantes auparavant de la ville centre de plusieurs kilomètres, séparées par des espaces vides de toute construction se trouvent maintenant intégrées dans un continuum urbain, celui de la ville étalée. Ainsi sur une carte de France, il est frappant de voir que les villes petites et moyennes sont noyées dans un continuum urbain là où les densités sont les

---

<sup>18</sup> - Avant propos colloque p. 9.

<sup>19</sup> - Edouard J-C., Les enjeux de développement et d'aménagement des petites villes françaises, Bulletin de l'Association de Géographes Français, mars 2008-1, pp.3-12

plus fortes : nord, vallée du Rhône, sud-est. La carte 2 illustre cette organisation hiérarchique des territoires régionaux peu lisible en cas de continuum urbain.

- d'autres villes plus éloignées des métropoles, exercent des fonctions de capitale régionale ou départementale. Ce sont des chefs-lieux, petits par la taille mais qui rayonnent sur un espace de faible densité. C'est le cas de Limoges, Poitiers ou de Mende par exemple. La plupart des villes moyennes sont préfetures de département à de rares exceptions : Béziers, Sète, Aubenas, Dax etc.
- enfin, d'autres villes petites et moyennes sont intégrées dans des conurbations industrielles qui forment de vraies grappes de villes dont les raisins sont de petite ou de moyenne taille : vallée de l'Arve, Choletais etc.

## **Carte 2. Comparaison des trames urbaines en Bretagne et en PACA.**

La lecture des dynamiques urbaines de cette échelle de ville est donc dépendante de l'évolution des plaques territoriales dans lesquelles elles s'inscrivent.

Ainsi, l'observatoire des territoires de la DATAR publie deux cartes : la première concerne les « trajectoires d'évolution de la population dans les départements de 1990 à 2006 ». Les départements qui ont, sur toute la période, une croissance positive ou bien connaissent une stabilité démographique sont localisés le long d'un vaste arc de cercle depuis le littoral atlantique en passant par le sud-ouest, le littoral méditerranéen, la région Rhône Alpes et se terminant en Alsace. L'Ile de France est à agréger à cet ensemble ainsi que la Corse. La seconde carte de l'évolution des « aires urbaines moyennes » au cours de la même période est un calque parfait de la précédente : les villes moyennes connaissent les mêmes évolutions que les départements dans lesquels elles s'inscrivent, à de rares exceptions près. Même si ces données mériteraient d'être affinées, ces cartes confirment l'idée de plaques territoriales.

D'autres études aboutissent à des résultats similaires. C'est ainsi que la typologie des territoires élaborée par l'INSEE dans la présentation des données en aires urbaines ou encore le travail de la DATAR sur les Frances rurales<sup>20</sup> permettent de mettre en perspective ces villes dans leur environnement. Le travail réalisé en 2010 par S. Haas et E. Vigneron concernant *la France des fragilités et des dynamismes territoriaux* propose, dans le même sens, de regarder l'organisation du territoire à partir de données croisant démographie, emploi, revenus, mobilités et logement. Le résultat produit une France des territoires « singulièrement différents ». Nombre de villes petites et moyennes sont classées dans l'une ou l'autre des cinq classes retenues.

- une classe 1a : la plus rurale, la plus déclinante, la plus pauvre et la plus vieillie qui regroupe 11% des cantons, 2% de la population et 16% de la superficie. C'est la France que les auteurs appellent « en marge » ;
- Une classe 1b qui présente les mêmes caractéristiques que la classe précédente mais de manière plus atténuée : c'est le fait des couronnes rurales autour des grandes villes-centres, souvent préfetures. Cette classe regroupe la moitié des cantons et les trois quarts de la population sur le tiers du territoire;
- Une classe 2a qui concentre les problèmes urbains (part importante du logement social, ampleur du chômage qui touche essentiellement les jeunes malgré un taux d'activité élevé) et rassemble presque toutes les villes moyennes du pays ;
- Une classe 2b dite « privilégiée mais pas pour tous » agrège 6% des cantons et 15% de la population. Elle est très concentrée géographiquement : banlieues chics à Paris, Lyon et autours des grandes agglomérations du pays.

---

<sup>20</sup> - DATAR, *Quelle France rurale pour 2020 ?*, La documentation française, 2003.



- Une classe 2c, la France « douce des franges urbaines » rassemble plus de 1000 cantons et le quart de la population.

L'analyse des bassins de vie permet de mettre en évidence les dominantes économiques des territoires dans lesquels s'inscrivent les villes petites et moyennes . Dans un travail de 2004 sur les bourgs et petites villes (c'est-à-dire les bassins de vie centrés sur une unité urbaine ou une commune de moins de 30 000 habitants), E . Ambiaud, M. Blanc et B. Schmitt<sup>21</sup> ont pu caractériser les dominantes de ces territoires :

- l'économie des commerces et des services destinés aux particuliers est dominante dans la moitié des cas. Dans le rural, il s'agit plutôt d'une économie résidentielle à vocation touristique ;
- La tendance industrielle est marquée dans plus d'un bassin de vie sur trois. Ces bassins sont plutôt représentés à l'est de la diagonale Cherbourg-Marseille à l'exception de la région PACA. Les auteurs écrivent ainsi, « on retrouve (...) le tissu de petits pôles industriels qui a historiquement animé le milieu rural. On peut voir (...) le signe du maintien ou d'activités productives dans les territoires où s'estompent les influences urbaines et avec elles le poids de l'activité résidentielle »<sup>22</sup>.
- en revanche, le poids économique de l'agriculture et de l'agro-alimentaire n'est fort que dans très peu de bassins.

Ces deux exemples de typologies indiquent bien la nécessité de replacer les villes petites et moyennes dans leur environnement géographique pour ne pas en faire des isolats enserlés dans leurs limites communales ou intercommunales. Ce sont des territoires de vie, des bassins d'emplois, des aires de chalandise aux multiples fonctions qui s'inscrivent dans des dynamiques territoriales plus larges.

### **B – Des villes au cœur des réseaux sociaux et des territoires de projets**

Les villes petites et moyennes constituent les lieux d'ancrage de la notabilité locale. Les sociologues des organisations ont analysé avec précision l'importance des élus locaux cumulant des mandats à la tête de ces villes et des mandats de sénateurs ou de députés. La France s'est construite sur ce pavage de fiefs locaux structurant des arrières pays ruraux. Le Sénat est aujourd'hui encore le reflet de cette organisation socio-politique. C'est ainsi que les villes petites et moyennes peuvent être appréhendées aussi comme des lieux de construction des pouvoirs dans lesquels se déroulent des relations constantes entre élus et administrations, des négociations de carte de territoires fonctionnels à partir de réseaux sociaux fortement tissés. La construction des politiques d'aménagement du territoire autour des questions de cohésion et d'équité est ainsi liée à l'influence des élus des villes petites et moyennes qui ont su faire valoir, au plus haut niveau, l'importance des territoires hors des métropoles.

La mise en place des lois sur l'intercommunalité et l'aménagement du territoire en 1995 et 1999 a été le reflet récent de ces jeux de pouvoirs mobilisant les élus des villes petites et moyennes. Le regroupement des territoires s'est réalisé autour de deux logiques :

- la première a consisté à renforcer l'intercommunalité. Les villes petites et moyennes se sont trouvées confortées en devenant le lieu d'organisation de l'intercommunalité, souvent en contrepoint du développement métropolitain.

---

<sup>21</sup> - E. Ambiaud, M. Blanc et B. Schmitt, op. cit. .

<sup>22</sup> - Ibid.

- Dans ce contexte et grâce à la loi aménagement de 1995, revue en 1999, ces regroupements intercommunaux sont devenus porteurs de projets de développement autour essentiellement des Pays ou des agglomérations. Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) ou le plan local d'urbanisme (PLU) ont alors servi de déclinaison et de territorialisation à la mise en oeuvre de ces projets.

La constitution de ces intercommunalités s'est opérée à partir de la toile de fond que constituait à la même époque la France en aires urbaines et en pôles de l'espace rural. Dans cette quête impossible du bon territoire fonctionnel et vécu par les habitants structurant le territoire, les villes petites et moyennes jouent des rôles très différents d'un point à l'autre du territoire : parfois elles sont au centre d'un Pays, parfois au contraire elles sont marginalisées. Néanmoins la constitution des Pays a donné aux villes petites et moyennes un rôle important dans la coordination des politiques locales que ce soit en matière de planification urbaine ou d'organisation des charges de centralité. J-P Laborie et C. Delpyrou-Defrance<sup>23</sup> ont bien montré pour la région Midi-Pyrénées, le rôle structurant de ces villes affirmant leur centralité décisionnelle au sein des Pays.

### III – Les enjeux du développement de ces villes

Un certain nombre de tendances du développement territorial à l'oeuvre permettent de mesurer les enjeux en matière de développement territorial qui concernent les villes petites et moyennes.

#### A - La métropolisation et ses effets.

La métropolisation constitue la principale tendance : elle est bien connue<sup>24</sup>. Elle se manifeste par ce que P. Veltz appelait la « métropole assurance tous risques »<sup>25</sup> : la grande ville permet facilement à un chef d'entreprise de disposer, à proximité, d'un marché du travail important, diversifié et de tout un ensemble de services. La situation est variable en fonction de la proximité des villes petites et moyennes avec les métropoles.

Si la commune est incluse dans une agglomération, du fait de l'organisation supra-communale qui tend à se développer, les enjeux du développement urbain se posent en partie à travers la mutualisation de certaines politiques : ramassage et tri des ordures, politique culturelle, planification etc.

En revanche, les communes incluses dans des périmètres d'intercommunalité urbaines ne sont pas toutes dans la même situation. Ph. Estèbe<sup>26</sup> a analysé l'effet clanique de ces regroupements : si des communes peuvent concilier développement économique et résidentiel, d'autres cumulent les handicaps du fait d'une présence trop forte du logement social par exemple. Ph. Estèbe distingue ainsi deux régimes : le premier hétérogène, qui concerne « les villes centres, les communes « hétérogènes » et celles qui présentent une forte présence de jeunes de ménages pauvres et de logements sociaux » : on y retrouve des communes de riches qui « veulent bien épouser des communes où habitent les pauvres à condition que ces dernières soient bien pourvues en taxe professionnelle ». Le deuxième régime concerne les EPCI périphériques, moins bien pourvus en taxe professionnelle. « Deux

<sup>23</sup> - Delpyrou Ch. et Laborie J-P., Quelle place pour les petites villes dans les Pays ? Vers l'émergence de nouvelles centralités, in Barreau M. et Taulelle F. (coord.), *Des Pays pour quoi faire ?*, GEODOC, Université de Toulouse-Le Mirail, n°53, 2004.

<sup>24</sup> - Voir Saint-Etienne C., op.cit.

<sup>25</sup> - Veltz P., op. cit.

<sup>26</sup> - Estèbe Ph. *Gouverner la ville mobile*, PUF, 2008, p. 52.

formes d'homogamies apparaissent particulièrement fréquentes : celle qui réunit des communes au profil « riche et cadres » et celle qui réunit des communes dont le profil dominant est « retraités ou pauvres et retraités »<sup>27</sup> écrit Ph. Estèbe.

Les effets négatifs de la métropolisation consisteraient donc à un risque de ségrégation urbaine au sein d'un ensemble pas assez diversifié. On retrouve bon nombre de villes moyennes dans ce cas, des villes ultra spécialisées dans des fonctions résidentielles qui deviennent des villes-dortoirs.

Pour les communes plus éloignées des métropoles, le mouvement lié au renforcement du fait métropolitain vient directement percuter le développement de ces villes. Elles en subissent les conséquences bien connues en termes de polarisation et d'aspiration des richesses et des individus. Le cas de la Région Midi-Pyrénées est particulièrement intéressant puisque les villes moyennes sont dans l'orbite de la métropole (Albi, Rodez, Tarbes par exemple). Elles cherchent aujourd'hui à résister ou à s'inscrire dans le développement de la métropole toulousaine.

Dans ce contexte d'attraction des métropoles, les villes moyennes ou petites doivent élaborer des stratégies fortement contraintes. Des choix sont faits en modulant les types d'action en fonction des aménités déjà présentes sur les territoires : valorisation du patrimoine touristique, recherche de créneaux productifs innovants ou encore renforcement de l'offre de services à la population et aux entreprises afin d'attirer des ménages et des activités.

## **B – Des villes où il fait bon vivre ?**

Un lieu commun revient très souvent dès lors qu'il est question des villes petites et moyennes : la qualité de vie supposée<sup>28</sup>. Ces villes seraient donc des endroits où l'on vivrait bien et dans lesquels une cohésion sociale serait plus facile à réaliser du fait d'une proximité et d'une vie sociale plus riches que dans les métropoles anonymes. Un sondage de mai 2005 (TNS Sofres autoportrait des villes moyennes), indique l'attractivité des villes : ainsi 89% des habitants des villes moyennes considèrent qu'ils ont une très grande qualité de vie et disposent d'un haut niveau de services. Ce résultat est unanime quelles que soient les catégories sociales interrogées. En revanche, la question de l'emploi est placée au cœur des soucis quotidiens des habitants de ces villes.

Les travaux sur la qualité de vie ne sont pas nombreux. Cependant on peut retenir quelques tendances :

- De nombreuses recherches analysent les questions de précarité et de ghettoïsation des métropoles. En revanche, les travaux qui portent sur les autres échelles de ville indiquent que la précarité marque davantage les villes moyennes que les petites villes. En effet, les villes moyennes assurent davantage de services à la population et sont de ce fait attractives pour des populations en demande de services sociaux. Il est ainsi parfois plus facile de disposer de l'accès aux services dans une ville moyenne (crèches, guichets d'allocations) que dans une grande ville. Une étude de 2001 réalisée pour la CNAF<sup>29</sup> indique ainsi que 59% de populations analysées comme « pauvres, bénéficiaires de minimas sociaux et de familles monoparentales, vivent dans les unités

---

<sup>27</sup> - Ibid.

<sup>28</sup> - Cette dimension est confirmée dans une étude de Alexandre H., Cusin F. et Juillard C., *l'attractivité résidentielle des agglomérations françaises*, Université de Paris-Dauphine, 2010.

<sup>29</sup> - Aldeghi I. et Preteceille E., *Les aspects territoriaux de la précarité et de la pauvreté dans la société française contemporaine*, dossier études CNAF, n°26, 2001, p. 102.

urbaines de 20 000 à 200 000 habitants ». De même dans une étude pour la DIV<sup>30</sup>, le bureau d'études Acadie souligne que les villes moyennes sont confrontées à une paupérisation des centres et des faubourgs. A travers l'exemple du Puy en Velay, les auteurs indiquent la difficulté à prendre en compte, par des politiques publiques, cette diffusion de la pauvreté au sein de la ville qui ne permet pas l'utilisation classique du classement en zones urbaines sensibles.

- les travaux sur la précarité en milieu rural permettent aussi de livrer une image de la situation des petites villes qui sont insérées dans des dynamiques démographiques et sociales de territoires fragiles. C'est le cas des petites villes de la diagonale des faibles densités depuis le Champagne jusque dans le sud-ouest. La pauvreté peut être appréhendée à l'échelle départementale par le taux de pauvreté qui correspond à la proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur à 80% de la médiane nationale du niveau de vie. Comme l'explique Emmanuelle Bonérandi<sup>31</sup>, cette donnée insatisfaisante permet tout de même de repérer une typologie des territoires les plus marqués : les départements touchés par un fort de taux de chômage et les départements ruraux du fait de la forte proportion de personnes âgées. E. Bonérandi remarque ainsi que « l'effet de concentration spatiale sur les principales agglomérations est significatif des inégalités de répartition des populations pauvres sur le territoire national ». C'est ainsi que le taux de ménages à bas revenus est d'abord le fait des ZUS mais immédiatement suivi des zones à dominante rurale.

Cette qualité de vie révélée par les représentations qu'en ont les habitants ne saurait éliminer des enjeux d'urbanisme et d'aménagement bien réels : par exemple, la question des circulations en ville moyenne puisque ces villes connaissent des problèmes d'engorgement dans l'accès aux centres-villes. Aurillac, Bourges ou encore Cahors mettent en place des parkings relais pour lutter contre la saturation des centres anciens. De même la question de l'intensification urbaine des villes moyennes se pose aussi compte tenu de l'étalement urbain qui est nettement visible dans les agglomérations de villes moyennes. Ainsi, Mazamet a compté jusqu'à 17 000 habitants en 1960. Soixante ans plus tard, la ville a perdu près de 7 000 habitants pour revenir au nombre d'habitants de 1850. La crise de l'industrie lainière et de la mégisserie en est la cause principale. Aujourd'hui, Mazamet abrite le même nombre d'habitants que 160 ans plus tôt. Entre temps le territoire urbanisé a été multiplié par 10 (DDT du Tarn).

### **C – A la recherche de stratégies de différenciation**

Pour exister face aux métropoles, les villes petites et moyennes développent des stratégies différenciées. Les élus se trouvent dans des contextes multiples qui nécessitent des choix et des orientations fortement contraints par les contextes économiques et géographiques dans lesquels se situent ces villes.

Ces petites villes et moyennes comportent une dimension industrielle importante : dans leur étude des bourgs et des petites villes, Ambiaud E. et alii., retrouvent les lieux classiques de l'industrie à cette échelle de ville puisque 30% des emplois des bassins de vie des bourgs et des petites villes sont à dominante industrielle.

---

<sup>30</sup> - ACADIE, DIV, *Etude prospective exploratoire sur les futurs territoires de la politique de la ville, rapport final*, mars 2009.

<sup>31</sup> - Bonérandi E., « disparités sociales, équités territoriales et action publique », in Jean Y. et Vanier M. (dir.), *La France : aménager les territoires*, Armand Colin, 2008.

Ces territoires industriels sont souvent au cœur de systèmes productifs qui ont fait et qui font parfois encore leur spécificité. On les retrouve le plus souvent au centre des dynamiques industrielles localisées de la DATAR à la fin des années 1990 quand la Délégation animait la politique des systèmes productifs locaux (SPL) sur le modèle des districts industriels italiens. Il s'agissait alors de soutenir « des organisations productives constituées de grappes de PME concourant à une même production dans une ambiance de coopération ». Une centaine de SPL avaient ainsi été retenus et concernaient le plus souvent des villes petites et moyennes : la plasturgie autour d'Oyonnax, le textile avec Roanne et Cholet, le flaconnage autour de Blois etc. Ce développement de systèmes productifs ancrés dans ces territoires est un enjeu fort pour l'avenir des villes petites et moyennes mais c'est aussi un risque de fragilisation en cas de rupture de la dynamique industrielle, ce qui peut provoquer une hyper spécialisation conduisant à la crise. Ainsi, les bassins très spécialisés sont ceux qui ont le plus souffert de la crise récente et de l'augmentation du taux de chômage comme l'a montré L. Davezies dans une étude pour l'ADCF<sup>32</sup>.

Les petites villes ne disposent pas de grandes marges de manœuvre quant au développement du système productif. L. Davezies indique que pour ces villes, les autres éléments de la richesse locale, que ce soit l'accueil des touristes, des retraités, bref l'économie résidentielle, constituent souvent une ressource primordiale des budgets locaux. Néanmoins, des politiques locales ou nationales viennent appuyer des stratégies industrielles. Ainsi Châteauroux, ancien berceau de la chemiserie, a récemment fait l'objet d'un intérêt de la presse puisque la stratégie industrielle choisie par cette ville consiste à développer une plate-forme où les entreprises chinoises assembleraient et diffuseraient leurs produits.

Les pouvoirs publics tentent parfois de développer des filières qui structurent ces territoires. Après la politique des SPL à la fin des années 1990, les pôles d'excellence rurale ont souvent concerné des petites villes. En mai 2010, un appel d'offre de la DATAR sur les grappes d'entreprises a permis de sélectionner, 42 grappes sur 112 dossiers déposés : les deux tiers sont orientées sur des secteurs industriels, 17% sur l'environnement, 10% sur l'économie numérique et 7% sur l'industrie culturelle. Ce programme faiblement doté (20 millions d'euros versés sur 2 ans) veut soutenir des entreprises coopérant autour d'un produit ou d'une filière. Ainsi, Nogentech, regroupement haut marnais réunit 62 entreprises et 3000 salariés spécialisés dans la forge et l'usinage pour les domaines automobiles, aéronautique et médical. Cette grappe avait déjà fait l'objet d'un classement en système productif local en 1999 et avait été classée pôle d'excellence rurale en 2006.

Nombre de villes moyennes choisissent des stratégies industrielles proclamées autour de l'innovation jouant la carte de la symbiose entre l'université, la recherche et les industries innovantes. Ces villes dotées d'équipements universitaires au moment de l'installation des antennes en ville moyenne au cours des années 1990, ont fortement soutenu le développement de ces qualifications en matière d'enseignement supérieur. Le récent appel à projet de la DATAR sur l'expérimentation en villes moyennes a bien mis en évidence le pari que font certaines villes sur ce créneau. Tel est le cas d'Albi qui a répondu à cet appel de la DATAR en renforçant son potentiel d'enseignement supérieur par un rapprochement des établissements universitaires présents dans la ville et en choisissant un positionnement sur quelques créneaux de développement.

Ces stratégies se heurtent à des logiques issues du positionnement de l'économie française dans un contexte international dont le meilleur exemple est celui des pôles de compétitivité. Même si les villes moyennes sont parfois associées aux projets portés par des pôles, l'essentiel de l'animation est réservé aux grandes métropoles.

---

<sup>32</sup> - Davezies L., Les territoires de la crise : un bilan provisoire, *ADCF direct*, 2010.

Compte tenu de la qualité architecturale des centre-villes, l'enjeu du tourisme et du patrimoine est un autre axe de développement qui relève de l'attractivité et de la qualité de vie. Les centres-villes sont le plus souvent piétons, la déambulation y est facile ce qui pénalise les transports en commun dont l'objectif principal consiste à desservir les territoires étalés mais denses. La thématique culturelle est aussi centrale : le choix des élus en matière d'équipement et de programmation culturels sont contraints par la taille et les finances des collectivités locales. Cependant, des stratégies dynamiques et volontaristes placent souvent la culture comme un élément fort de l'attractivité des villes petites et moyennes.

#### **D – Les villes des services publics ?**

Une grande partie des villes petites et moyennes sont concernées par les évolutions générales des politiques publiques de l'Etat résumées ainsi récemment dans le journal *Le Monde* à propos de la crise des campagnes : « la réorganisation de la carte militaire et judiciaire, la restructuration des services de l'Etat avec la fusion des services administratifs, la fermeture d'unités dans les hôpitaux de proximité, le retrait des agences postales, sans oublier les conséquences du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ont accentué le malaise perceptible auprès d'une population en proie au sentiment d'abandon et de déshérence »<sup>33</sup>.

La lecture de l'organisation du territoire que livre L. Davezies<sup>34</sup> révèle l'importance considérable que les services publics et les services aux publics occupent dans les villes moyennes et petites. La réforme générale des politiques publiques dans son approche sectorielle a eu un impact très fort sur cette échelle de villes. En effet, les villes petites et moyennes comprennent le plus souvent des services publics : hôpitaux, tribunaux, casernes militaires. En redéployant la carte de sa présence dans les territoires, redéploiement qui se traduit le plus souvent par la suppression d'une maternité, d'un service de chirurgie ou encore d'un tribunal, l'Etat a fortement perturbé le fonctionnement de ces villes. C'est la simultanéité des approches sectorielles s'additionnant parfois qui a eu le plus de conséquences sur la dynamique de ces villes.

L'impact peut n'être ressenti que faiblement sur le temps court : ainsi la réorganisation des services de l'équipement paraît dans telle préfecture se produire à effectif constant. En réalité le plus souvent, des fonctions sont supprimées, regroupées et ce sont les départs à la retraite qui ne sont plus compensés. Cette mort douce provoquera une diminution rapide des effectifs de l'Etat dans les années à venir. En avril 2010, cinq chefs-lieux de départements ruraux se sont regroupés pour garantir leur désenclavement : Brive, Cahors, Limoges, Guéret et Tulle. Les élus ont ainsi expliqué le sens de leur démarche : « dans le contexte de la réforme territoriale qui privilégie les grosses aires urbaines, il est urgent de s'organiser ». <sup>35</sup> Ce positionnement traduit bien l'intense lobbying de survie que livrent ces petites villes isolées dans des territoires de faibles densités : face aux réformes de la présence de l'Etat, elles entendent résister et faire valoir les soucis d'équité et de cohésion territoriales.

#### **Conclusion**

D. Béhar annonçait en 2007, « la fin des villes moyennes » en raison d'une double déstabilisation : « d'un côté le nouveau dynamisme du rural où domine aujourd'hui un mode

---

<sup>33</sup> - Delberghe M. et Landrin S., L'Etat manque de moyens face au malaise rural, *Le Monde*, 12 mai 2010.

<sup>34</sup> - Davezies L., *La République et ses territoires*, Seuil 2008.

<sup>35</sup> - *La Gazette des communes*, avril 2010.

de vie urbain, vient concurrencer l'attractivité résidentielle de ces villes tout en exigeant d'elles une offre de services inédits (culture, loisirs). De l'autre, la dilatation des métropoles tend à satelliser bon nombre d'entre elles et à favoriser les circuits courts dans les pratiques des ménages et des entreprises de plus en plus indifférents à leurs fonctions de relais »<sup>36</sup>.

Bernard Kayser affirmait lui au contraire en 1969 : « les chances de l'espace non métropolisé paraissent encore intactes. Elles se situent au niveau des transformations technologiques qui feront peu à peu diminuer les avantages de la concentration et réduiront les inconvénients d'une relative dispersion. Elles sont liées aussi à l'évolution prévisible du niveau de vie et aux transformations du genre de vie qui entraîneront à la fois de nouveaux modèles de consommation et de nouvelles exigences ou aspirations résidentielles »<sup>37</sup>.

Chance, disparition ? Tel est bien l'incertitude qui plane sur le devenir des villes intermédiaires petites ou moyennes, les « espaces anti-héros » comme les dénomme E. Bonérandi<sup>38</sup> entre les métropoles et les espaces ruraux fragiles. Elles sont dans une position inconfortable d'entre deux entre les métropoles et la pulvérisation des bourgs.

La chance du devenir des villes petites et moyennes vient peut-être de l'intérêt qui leur est porté aujourd'hui tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle européenne. Ainsi la vision polycentrique de l'Europe repose fortement sur la valorisation des éléments secondaires de la hiérarchie urbaine que sont les *secondary growth poles* (ESPON)

Dans ce contexte, les enjeux économiques, sociaux, urbains, environnementaux qui se posent à l'échelle de ces villes nécessitent une ingénierie particulière. Les questions posées aux élus et aux techniciens en charge du développement de ces villes ne sont pas celles des métropoles en plus petit. Ce sont là de vraies questions d'aménagement du territoire pour sauver ces villes au cœur de plaques territoriales hors des grandes métropoles.

## Bibliographie

ACADIE, DIV, *Etude prospective exploratoire sur les futurs territoires de la politique de la ville, rapport final*, mars 2009.

Ambiaud E., Blanc M. et Schmitt B., Les bassins de vie des bourgs et petites villes : une économie résidentielle et souvent industrielle, *INSEE Première*, n°954, avril 2004.

Bonérandi E., « disparités sociales, équités territoriales et action publique », in Jean Y. et Vanier M. (dir.), *La France : aménager les territoires*, Armand Colin, 2008.

Commerçon N. et Goujon P. (dir.), *Villes moyennes, espace, société, patrimoine*, Presses Universitaires de Lyon, 1997.

DIACT, *Les villes moyennes françaises*, La documentation française-DIACT, 2007.

Edouard J-C., Les enjeux de développement et d'aménagement des petites villes françaises, *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, mars 2008-1, pp.3-12

Estèbe Ph., *Gouverner la ville mobile*, PUF, 2008.

Frey J-P, la morphologie des petites villes, colloque de Clermont, pp. 259 à 280, p. 261.

Jousseume V., *L'ombre d'une métropole : les bourgs-centres de Loire-Atlantique*, Presses universitaires de Rennes, 1998.

Julien Ph., La France en 1916 bassin de vie, *Economie et statistiques*, n°402, 2007, pp. 25 à 39.

---

<sup>36</sup> - *Les Echos*, 14 décembre 2007.

<sup>37</sup> - Kayser B., op. cit. p. 377.

<sup>38</sup> - Bonérandi E., Pour une géographie des espaces anti-héros : au-delà de la banalité des espaces intermédiaires, XLIII<sup>ème</sup> colloque de l'ASRDLF, Grenoble-Chambéry, juillet 2007.

Kayser B., L'espace non métropolisé du territoire français, *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-ouest*, tome 40, fascicule 4, 1969, p. 371-378, p. 372.

Michel M., Villes moyenne, ville moyen, *Annales de géographie*, n°478, novembre décembre 1977, pp. 641 à 685, p. 641.

Van Puymbroeck C. et Reynard R., Répartition géographique des emplois Les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles, de gestion et de décision, *INSEE Première*, N° 1278, février 2010.